

PHARE DE CHANCHARDON A

Département : CHARENTE MARITIME (17)

Commune : Ars-en-Re

Lieu-dit : Pointe de Chanchardon

No du Site **17000A**

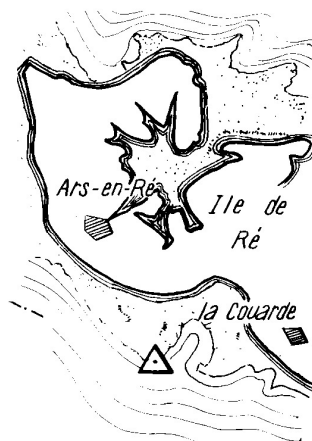
Site du Réseau de détail



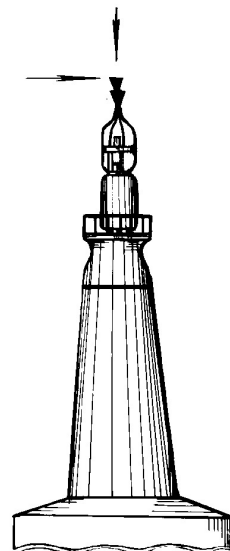
Azimut de la prise de vue : 202 gr



Carte : 1229 ILE DE RE



Phare à 6km.0 - S.E. d'ARS-en-RE. Phare desservi par bateaux. Pour l'autorisation d'accès s'adresser aux Ports et Chaussées, Service des Phares et Balises à la PALLICE.



PHARE DE CHANCHARDON A

Point 1

Phare : Balise sommitale : Axe et sommet.

Point vu en place en 2004

Avertissement

Compte-tenu des risques de déplacement des bornes ou autres points géodésiques, il est indispensable de rattacher vos opérations de topométrie à plusieurs points géodésiques proches, ceci afin de s'assurer de leur stabilité. La responsabilité de l'IGN ne saurait être engagée en l'absence d'un tel contrôle.

Toute remarque concernant la destruction, la disparition ou le mauvais état des points géodésiques doit être signalée au Service de Géodésie et de Métrologie : geodesie@ign.fr

Système : RGF93 v1 (ETRS89) - Ellipsoïde : IAG GRS 1980

Point	Longitude (dms)	Latitude (dms)	Hauteur (m)	Précision
1	1° 28' 24.7293" O	46° 09' 42.9334" N	71.29	< 10 cm

Système : RGF93 v1 (ETRS89) - Projection : LAMBERT-93

Système altimétrique : NGF-IGN 1969

Point	e (m)	n (m)	Précision plani	Altitude (m)	Précision alti
1	354983.25	6572231.74	< 10 cm	24.1	< 5 m